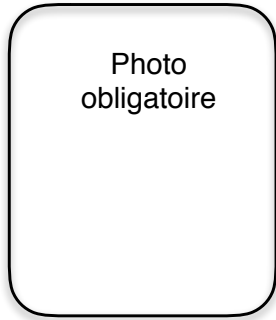




DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019



A remplir et à remettre au 144

Merci d'écrire lisiblement et de remplir la totalité du dossier pour valider l'inscription de l'élève. Tous les champs sont obligatoires, aucun dossier ne sera pris en compte sans la totalité des informations demandées par le 144.

L'ELEVE

Nom: Prénom:

Sexe: c M c F Date de naissance: / /

Adresse:

N°: Rue:

Code postal: Ville:

c Nouvel élève c Déjà inscrit au 144

PARENTS

Mère	Père
E-mail:	E-mail:
Téléphone:	Téléphone:

Comment nous avez vous connus?

c Bouche à oreille	c Prospectus	c Annuaire papier
c Internet:	c Facebook	c autre site lequel:.....
c Google	c Pages jaunes	

REGLEMENT : Inscription à l'année uniquement !

Abonnement tarifs annuels 2018/2019 (cours spécifique enfants & ados du planning) + frais d'inscription.

- 1 cours par semaine : 235€ + 18 € d'inscription soit 253 €
pour un règlement en 3 fois : 78€ + 78€ + 79€ + 1 chèque de 18€
- 2 cours par semaine : 365€ + 18 € d'inscription soit 383 €
pour un règlement en 3 fois : 122€ + 122€ + 121€ + 1 chèque de 18€
- FORMULE PASS à 460€ + 18 € d'inscription soit 478 €
pour un règlement en 3 fois : 153€ + 153€ + 154€ + 1 chèque de 18€

IMPORTANT :

Règlement en 1 fois : Par chèque, espèces ou ANCV (chèques vacances ou coupon sport).
Le chèque sera encaissé dans les jours suivant l'inscription.

Règlement en 2 fois : Le 1^{er} chèque sera encaissé dans les jours suivant l'inscription + le mois suivant (ou plus tard sur demande de votre part maximum courant décembre)

Règlement en 3 fois : Le 1^{er} chèque sera encaissé dans les jours suivant l'inscription + courant décembre et mars.

Pour un règlement en chèque :

Je soussigné(e).....
reconnait avoir faitchèques pour un montant total de€

- pour l'abonnement de mon enfant au 144 pour la saison 2018/2019.

Je ne pourrais en aucun cas faire opposition à mes chèques (voir article L131-35 du code monétaire & financier) ou en demander la restitution en cas d'arrêt de ma part.

Fait à Toulouse, le / /

Signature :

Pour un paiement en espèces ou ancv, un reçu vous sera délivré. Il fera office de preuve en cas de litige, merci de le garder précieusement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT !

- Les cours commenceront à partir du lundi 03 septembre 2018 et finiront le 29 juin 2019.
Merci de prendre note des vacances du 144
 - du 28 octobre au 04 novembre
 - du 23 décembre au 06 janvier
 - du 24 février au 10 mars
 - du 21 avril au 08 mai
 - du 30 mai au 02 juin
- Le montant total de l'abonnement annuel, frais d'adhésion compris, s'effectue lors de l'inscription, il engage l'élève à être présent dans les cours qu'il a choisi.
- Pour les encaissements échelonnés, les trois chèques doivent être remis lors de l'inscription. Les parents ne pourront en aucun cas faire opposition à leur chèque en cas d'arrêt prématuré des cours.
Les forfaits sont valables pour la saison en cours, ils ne sont ni cessibles, ni récupérables. Sauf cas de force majeure (telle longue maladie, fractures...) qui donnera droit à un report sur la saison prochaine. Dans ce cas, un certificat médical sous pli confidentiel devra être fourni précisant les dates précises d'arrêt, nous ne prendrons pas les certificats de complaisance.
- Aucun abonnement ne pourra faire l'objet d'un remboursement. La place de l'enfant étant réservé à l'année ! Sauf pour cause mutation qui devra être dûment justifié.
- Toutes les informations sont données par e-mail aux parents. Nous ne sommes pas responsables de mails non lus ou dans vos indésirables.
- Afin de ne pas déranger le bon déroulement de la classe, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. ils seront conviés à assister aux portes ouvertes à l'heure du cours la 1ère semaine de cours soit du 03 au 08 septembre puis du 17 au 22 décembre 2018 avec le goûter de Noël !
- Utilisation du téléphone portable interdite durant toute la durée du cours
- Le 144 décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux, les effets personnels sont sous la responsabilité exclusive du propriétaire.
- Nous vous informons ne pas avoir souscrit d'assurance individuelle accident, cette dernière reste de votre responsabilité.

Je reconnais avoir pris connaissance et approuvé le règlement interne.

Je dégage de toute responsabilité le 144 en ce qui concerne l'aptitude de mon enfant à suivre ses cours, et ce, du fait de ne pas avoir fourni de certificat médical.

Date :

Signature(s) :



DOSSIER D'INFORMATION 2018/2019

A conserver par les parents

Afin de rendre les cours de classique et de jazz harmonieux, des couleurs sont demandées par classes.

1) TENUES DE DANSE CLASSIQUE :

A lire très attentivement...

- Bijoux interdits pour tous les groupes & pas de culottes qui dépassent !
- La tenue de votre enfant doit être lavée chaque semaine. Nous n'accepterons pas des tenues déchirées ou sales.
- Les élèves pourront être refusés en cas de tenue non adéquate
- Chaussons de classique : Uniquement sansha, capezzio, bloch, wearmoi ou ceux de ADC couture. Pas de décatillon qui sont inconfortables au niveau des coutures pour l'enfant !
- Cache coeur obligatoire pour l'hiver, nous n'accepterons pas de pull,
- L'enfant doit arriver avec son chignon (prévoir un kit de secours dans son sac de danse)
- Pensez à donner une bouteille d'eau ou gourde. Une fontaine à eau est à leur disposition dans les vestiaires.

4-5 ans : ROSE PALE

Justaucorps avec jupette incorporée de préférence ou justaucorps simple (la jupe libre n'est pas autorisée)

Collants de danse roses avec pieds

1/2 pointes roses

Chignon et barrettes ou bandeau avec barrettes pour les cheveux courts (pas de cheveux dans les yeux)

6-8 ans : PARME

Justaucorps avec jupette incorporée de préférence ou justaucorps simple (la jupe libre n'est pas autorisée)

Collants de danse roses avec pieds

1/2 pointes roses

Chignon et barrettes ou bandeau avec barrettes pour les cheveux courts (pas de cheveux dans les yeux)

9-15 ans débutants : BLEU

Justaucorps avec ou sans jupette

Collants de danse roses avec pieds

1/2 pointes roses

Chignon et barrettes ou bandeau avec barrettes pour les cheveux courts (pas de cheveux dans les yeux)

9-15 ans intermédiaires : NOIR

Justaucorps avec ou sans jupette ou short de danse classique

Combi en laine acceptée pour l'échauffement

Collants de danse roses avec pieds

1/2 pointes roses bi-semelles

Chignon et barrettes ou bandeau avec barrettes pour les cheveux courts (pas de cheveux dans les yeux)

cours de pointes : NOIR

Justaucorps avec ou sans jupette ou short de danse classique

Combi en laine acceptée pour l'échauffement

Collants de danse roses avec pieds

1/2 pointes roses bi-semelles et pointes (voir avec le professeur)

Chignon et barrettes ou bandeau avec barrettes pour les cheveux courts (pas de cheveux dans les yeux)

L'élève pourra se voir refuser le cours en cas de non respect de la tenue adéquate.

Contact de ADC couture qui propose chaque année un kit complet :

06 48 46 76 74 / 139 rue Louis Plana 31500 Toulouse

2) TENUES DE DANSE DE MODERN'JAZZ

- Bijoux interdit pour tous les groupes.
- La tenue de votre enfant doit être lavée chaque semaine. Nous n'accepterons pas des tenues déchirées ou sales.
- Les élèves pourront être refusés en cas de tenue non adéquate ou en jean's !
- Leggings ou short de danse pour tous les groupes (lycra ou coton)
- Tee-shirt près du corps ou top à bretelle ou tenue spécifique jazz (achat en magasins de danse) ou justaucorps.
- Pour les cours des 4/5 ans & 6/8 ans: Possibilité de porter un justaucorps sans collant.
- Pieds nus MAIS prévoir des chaussettes pour le début du cours.
- Cache-coeur si besoin pour l'hiver...Nous n'accepterons pas de pull en cours !
- Nuque dégagée (queue de cheval, chignon...), pas de cheveux dans les yeux
- Pensez à donner une bouteille ou gourde, une fontaine à eau est à leur disposition dans les vestiaires.

COULEURS OBLIGATOIRES pour les justaucorps ou tee-shirt :

4/5 ans : Rose pastel

6/8 ans : Parme

9/15 ans débutant : Bleu

9/15 ans intermédiaire : Blanc ou noir au choix

+ SHORT OU LEGGINS OU PANTALON JAZZ DE COULEUR NOIR OBLIGATOIRE !

L'élève pourra se voir refuser le cours en cas de non respect de la tenue adéquate.

3) HIP HOP & STREET JAZZ, RAGGA/REGGAETON (tous les groupes)

- Jogging, short ou leggings + tee-shirt confortable afin de libérer les mouvements...
- PAS DE JEAN'S et de PULL durant les cours !! Basket
- Cheveux attachés de préférence

L'élève pourra se voir refuser le cours en cas de non respect de la tenue adéquate.

COMPORTEMENT DES PARENTS POUR UN BON DEROULEMENT DES COURS

Les portes s'ouvrent 5mn avant le début du cours.

Les parents doivent laisser leurs enfants aller aux vestiaires seuls (sauf pour les 4/5 & 6/8 ans) à l'ouverture des portes.

Ils pourront ensuite revenir chercher leur enfant 5mn avant la fin du cours en prenant soin de laisser entrer en priorité les élèves ayant le cours suivant.

Les parents devront quitter l'école de danse dès l'appel des enfants par leur professeur. Merci de respecter ces règles afin de préserver la qualité d'enseignement de la danse.

LE GALA DU 144

Il aura lieu le dimanche 16 juin 2019 comme chaque année à la salle de spectacle le Bascala à Bruguières. La participation de l'enfant (non obligatoire) au gala impliquera aux parents d'acheter ou de louer sa tenue de danse et de prendre ses places pour le théâtre.

Toutes les informations de gala sont données ultérieurement.



CHARTRE DU 144 à lire attentivement

A conserver par les parents

Parce qu'elle possède une véritable force d'évasion et de bien-être, la danse est pratiquée depuis longtemps par un très grand nombre de personnes. Adultes, enfants, ados, danses de couples ou en solo... de différents horizons. Les valeurs qu'elle véhicule touchent ainsi la plupart d'entre nous. Au-delà du simple cadre de la danse, toutes ces valeurs nous accompagnent au quotidien et sont source d'épanouissement, d'enrichissement et d'accomplissement personnels. Pour les plus jeunes, elle contribue à l'éducation et leur apporte des notions élémentaires telles que le respect, l'ouverture d'esprit, la sociabilité et le dépassement de soi.

Prendre soin de la structure est essentiel : des vestiaires laissés propres, jeter les papiers essuie-main dans les poubelles prévues à cet effet, ne rien jeter dans les toilettes. Ramasser sa bouteille et la mettre à la poubelle à la fin de son cours si besoin, pas de chewing-gum collé sous les tables ou les bancs...

Respecter les autres danseurs en arrivant à son cours de danse propre et dans une tenue adéquate. Arriver à l'heure pour ne pas déranger et éviter de perturber un cours déjà commencé.

Respecter l'accueil que vous offre la secrétaire en présentant votre carte à l'entrée, même si vous êtes exceptionnellement en retard.

La direction prend les décisions qui lui semble les meilleures pour la bonne marche des cours et le confort des élèves, mais reste à l'écoute de remarques et d'idées.

La prise d'abonnement ne donne en aucun cas le droit de critiquer sans égard la direction ou les professeurs. Toute forme d'agressivité de la part d'un élève ou d'un parent, verra l'annulation pure et simple de son abonnement sans pouvoir en demander le moindre remboursement.

Les cours de danse au 144 se pratiquent dans un cadre légal de la danse et sont dispensés par des professionnels de la danse...

Pour le confort des élèves et des professeurs le 144 dispose de : plancher sur lambourdes, miroirs, vestiaires séparés hommes/femmes, toilettes, ventilation de renouvellement d'air à raison de 10 fois/heure, acoustique travaillée, eau à disposition des danseurs dans les vestiaires.

La danse doit avant tout nous permettre de nous évader et de prendre du plaisir.

En rejoignant le 144, vous allez à la rencontre d'une direction, de professeurs et d'élèves souriants, passionnés et disponibles.

Vous pourrez apporter votre joie et bonne humeur afin de partager des valeurs d'humanité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les cours commenceront à partir du lundi 03 septembre 2018 et finiront le 29 juin 2019.
Merci de prendre note des vacances du 144
 - du 28 octobre au 04 novembre
 - du 23 décembre au 06 janvier
 - du 24 février au 10 mars
 - du 21 avril au 08 mai
 - du 30 mai au 02 juin
- Le montant total de l'abonnement annuel, frais d'adhésion compris, s'effectue lors de l'inscription, il engage l'élève à être présent dans les cours qu'il a choisi.
- Pour les encaissements échelonnés, les trois chèques doivent être remis lors de l'inscription. Les parents ne pourront en aucun cas faire opposition à leur chèque en cas d'arrêt prématuré des cours.
Les forfaits sont valables pour la saison en cours, ils ne sont ni cessibles, ni récupérables. Sauf cas de force majeure (telle longue maladie, fractures...) qui donnera droit à un report sur la saison prochaine. Dans ce cas, un certificat médical sous pli confidentiel devra être fourni précisant les dates précises d'arrêt, nous ne prendrons pas les certificats de complaisance.
- Aucun abonnement ne pourra faire l'objet d'un remboursement. La place de l'enfant étant réservé à l'année ! Sauf pour cause mutation qui devra être dûment justifié.
- Toutes les informations sont données par e-mail aux parents. Nous ne sommes pas responsables de mails non lus ou dans vos indésirables.
- Afin de ne pas déranger le bon déroulement de la classe, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. Les parents seront conviés à assister aux portes ouvertes à l'heure de son cours la 1ère semaine de cours soit du 03 au 08 septembre puis du 17 au 22 décembre 2018 avec le goûter de Noël !
- Utilisation du téléphone portable interdite durant toute la durée du cours
- Le 144 décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux, les effets personnels sont sous la responsabilité exclusive du propriétaire.
- Nous vous informons ne pas avoir souscrit d'assurance individuelle accident, cette dernière reste de votre responsabilité.